

# Le Petit-Chêne, la rue commerciale qui monte

**Premier volet de la vie du commerce lausannois quartier par quartier, voire rue par rue, lorsque celles-ci présentent une identité suffisamment marquée pour provoquer à elles seules le détour du chaland. Coup de zoom aujourd'hui sur la rue du Petit-Chêne où vient de se constituer une association de commerçants : l'Association du Haut du Petit-Chêne.**

S'il est des rues emblématiques de la capitale vaudoise et de sa topographie, celle du Petit-Chêne surpasse certainement toutes les autres. C'est, depuis des lustres, l'itinéraire incontournable de tous les visiteurs et des pendulaires arrivant à Lausanne par la gare CFF et désireux de rejoindre le centre par Saint-François, tout en se raffermissant les mollets. Peut-être est-ce pour cela qu'on ne dit jamais «je descends le Petit-Chêne», mais bien «je monte le Petit-Chêne».

## Opinions contrastées

Cet axe a de tout temps suscité les commentaires en ce qui concerne son potentiel commercial. En effet, sa fréquentation la plus forte se concentre sur les heures de pointe. Et il faut savoir se montrer particulièrement fin et dynamique pour parvenir à retenir l'attention de passants déboulant, essentiellement par vagues, souvent trop pressés de se rendre à leur travail ou de prendre leur train. Cela fait dire à certains commerçants que le Petit-Chêne est une «mauvaise rue», quand bien même ils n'ont pas l'intention d'aller ailleurs tandis que les vitrines inoccupées semblent moins visibles ici que dans d'autres endroits à fort passage. D'âme de Lausannois, les commerces du Petit-Chêne n'ont eu qu'un rival: la souterraine Ficelle, avec ses milliers de voyageurs quotidiens. Ancêtre du métro, démantelé pour faire place au m2, il en résulta une période bénie pour ces mêmes commerces. Le service de bus mis en place par les TL n'a de loin pas drainé tous les usagés de l'ennemi héréditaire et le Petit-Chêne connut une hausse de fréquentation qui se refléta bien évidemment sur le chiffre d'affaires.

On comprend dès lors l'inquiétude de ces mêmes commerçants lorsqu'ils ont découvert le projet de construction le long de cette rue d'un escalier roulant, en grande partie souterrain, censé palier l'insuffisance de capacité d'ores et déjà prévue du m2 sur ce parcours. Tout porte à croire cependant que ce n'est pas demain la veille que les premiers piétons se laisseront grimper à l'aide d'un escalator. Pour le moment, si l'on voit certes monter un peu moins de monde qu'avant, il y en descend tout autant.

## Une ville en miniature

Emblème de l'économie, jusqu'aux années nonante, c'est au Petit-Chêne que battait le cœur de la Fédération patronale vaudoise désormais basée à Paudex. Aujourd'hui, la rue se distingue par la diversité de ses enseignes. C'est simple, on y trouve de tout, véritable petite ville à elle toute seule: cinéma multisalles, hôtellerie de haut niveau, res-



PHOTO JEAN-PAUL MAEDER

*Le Petit-Chêne est une des rues emblématiques de la capitale vaudoise et a connu des heures particulièrement heureuses lorsque la Ficelle a été arrêtée pour permettre la construction du m2.*

tauration populaire ou haut de gamme, guichets du TCS, boutiques et commerces en tout genre et même un poste de police.

Dans les faits, il y a deux Petit-Chêne: celui du haut et celui du bas. Formant deux petits mondes, le premier descend de Saint-François jusqu'à la fontaine contemporaine, jonction avec la rue du Midi. C'est ici la fin de la partie entièrement piétonne. Plus bas, les voitures sont toujours autorisées à circuler, en sens unique, il est vrai, modérément fréquenté. Celui-là amène à la gare. Au Petit-Chêne comme ailleurs en ville, le taux de rotation des enseignes commerciales est élevé. Les trois plus anciennes se situent désormais sur la partie haute de la rue. Le magasin de vêtement Richemont Mode tenu de père en fils par la famille Seger, a pignon sur rue depuis 1946. L'opticien

Schmutz et la coutellerie complètent ce solide trio qui n'a cessé d'accueillir leurs clients contre vents et pavés.

## L'association de la raison et de la passion

Juste en dessus de la boutique de Monsieur Seger, dans un local tout en longueur qui abritait jadis un magasin de chaussures désormais installé aux Portes Saint-François, se trouve un nouveau venu particulièrement dynamique, pour lui-même et pour les autres. Il s'agit de Jean-Paul Girardier, patron de Crobar, véritable institution lausannoise dans le domaine de la bande dessinée. Jadis établi sur le haut de la rue de Bourg, à l'étage d'un immeuble, il se félicite chaque jour un peu plus de son déménagement au Petit-Chêne.

Avec la «complicité» de son voisin Jacques Seger, Jean-Paul Girardier, à peine arrivé, s'est engagé activement dans la création d'une association de commerçants dans le cadre du City Management. L'affaire n'est pas banale dans la mesure où le Petit-Chêne se caractérisait jusqu'à présent par un «cha-cun pour soi»; pas étonnant donc que, l'an dernier, la rue se singularisa par un manque total de décoration de fin d'année.

L'association qui a été fondée au début de l'été est présidée par le patron du Crobar. A noter qu'il en existait déjà une, datant des années soixante, réunissant les commerçants, les propriétaires et les habitants; du moins sur papier, car elle fut mise en sommeil il y a quelque temps de cela. La nouvelle association compte une vingtaine de membres recrutés sur le haut de la rue et compte bien en accrocher encore davantage. Dans la foulée, elle a adhéré à l'ACL en qualité de membre collectif; nouveauté dans le sens où cette dimension a été concrétisée par l'adoption d'un règlement pour son fonds de soutien aux manifestations organisées par ses membres.

### Plains de projets

Le nerf d'une association, c'est bien sûr l'argent. Or il est désormais possible d'obtenir des soutiens financiers concrets lorsqu'on est plusieurs à formuler une demande pour la réalisation d'un projet précis et librement choisi. «C'est dans ces conditions seulement qu'une cotisation annuelle de cent francs peut avoir un sens» soulignent les intéressés, «car, si le montant de celle-ci n'est pas très élevé, il le sera toujours trop s'il ne sert à rien». Dans la pratique, la constitution d'une association permet non seulement de glaner quelques deniers au City Management pour l'organisation d'une manifestation, mais encore de profiter, et ce de façon complémentaire, du fonds de soutien de l'ACL. Seule condition: l'événement doit servir l'intérêt de l'ensemble des commerçants du quartier.

Au-delà de ces aspects très pratiques, la toute jeune association du Haut du Petit-Chêne est bénéfique pour tous dans le sens où ses membres apprennent à se connaître et à s'apprécier, ce qui crée un climat chaleureux toujours agréable à prendre. «A nous de rendre cette rue plus sympathique, car on ne peut pas dire qu'elle est aujourd'hui très conviviale», s'enthousiasme même le président.

Jean-Paul Girardier ajoute que d'une manière générale, «ce sont les conditions cadre du commerce lausannois qui doivent être l'objet de toute notre attention, lorsque l'on sait combien les magasins de la périphérie sont avantagés de ce point de vue-là.» Venant de la rue de Bourg, le patron de Crobar se dit surpris par le nombre de parkings à disposition dans son secteur indépendamment de la facilité d'accès en voiture qui relève de son côté d'un autre problème.

Un constat qui rend d'autant plus regrettable l'absence d'une signalisation dynamique de ces possibilités de stationnement pour effectuer des achats en ville. Et de rêver



Jean-Paul Girardier, patron de Crobar, préside la toute jeune Association du haut du Petit-Chêne.

d'une véritable nocturne hebdomadaire à Lausanne: «Il est clair qu'au début cela posera quelques problèmes d'organisation, mais les petits commerçants ne sont plus autant pénalisés depuis qu'existe la convention collective du commerce de détail lausannois. Une chose est sûre, dans toutes les villes qui pratiquent cette ouverture retardée, personne n'a envie de revenir en arrière tant cela correspond aux habitudes de consommation de notre époque.»

#### **Dernière minute:**

**Lors de sa séance ordinaire du 25 septembre 2008, le Conseil d'administration de l'ACL a décidé d'apporter son soutien à l'initiative communale pour supprimer l'impôt lausannois sur les divertissements à Lausanne.**

## Règlement du fonds de soutien aux activités des commerçants membres de l'ACL

### **Article premier – Dispositions générales**

Dans le cadre de ses missions, plus précisément le soutien aux activités des commerçants et à celles des associations de commerçants membres de l'ACL (ci-après: l'Association), le Conseil d'administration (ci-après: CA) a décidé de constituer un fonds dans le but de soutenir financièrement certains projets ou actions qui servent directement les intérêts des commerçants du quartier concerné.

### **Article 2 – Ayants droits**

Pour pouvoir prétendre à un soutien financier du fonds y relatif, les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies:

- Être membre individuel ou collectif de l'Association et déposer un dossier de demande de soutien financier conforme au règlement.

### **Article 3 – Constitution du dossier de demande de soutien financier**

Le dossier doit être constitué de:

- Une présentation du projet, pour lequel un soutien financier est demandé;
- La description des avantages du projet pour le commerce;
- Un budget complet.

### **Article 4 – Montant alloué**

Le CA détermine chaque année, en fonction des moyens financiers de l'Association, le montant affecté au fonds de soutien aux activités des commerçants ou des associations de commerçants de quartiers.

### **Article 5 – Décision du Conseil d'administration**

Le CA décide librement s'il accorde un soutien financier et le montant éventuellement alloué.

Ni la décision d'octroi ou de refus, ni la décision relative au montant alloué ne sont susceptibles de contestation ou de recours.